

12// MENER UN PROJET DE RENOVATION



1// Pourquoi? De nombreuses raisons d'intervenir

- Améliorer le **confort** des occupants ;
- Entretien et valoriser son **patrimoine** ;
- Appréhender les hausses du **coût de l'énergie** ;
- Réduire les charges tout en diminuant l'impact environnemental de la copropriété ;
- Souvent peu d'investissements réalisés depuis la construction ;
- Profiter d'**opportunités** de travaux : entretien et amélioration ;
- Avantage du nombre : économie d'échelle.

2// Comment ? 3 démarches possibles

1/ Rénovation par opportunité

- A l'occasion des gros travaux d'entretien ;
- Mutualisation de coûts fixes de chantier .

2/ Rénovation globale

- Meilleure coordination des travaux (ponts thermiques, étanchéité à l'air, travaux induits...) ;
- Economie d'échelle sur les coûts – Aides plus conséquentes en général.

3/ Rénovation par étape

- Travaux effectués par tranches mais avec une réflexion initiale globale du projet ;
- Etalement des investissements dans le temps.

3// Les étapes d'une rénovation

- 1/ **Connaître son bâtiment** : faire un bilan préalable, un audit énergétique ;
- 2/ **Établir un projet** ;
- 3/ **Présenter le projet en comité consultatif d'urbanisme spécial architectes** ;
- 4/ **Voter le projet** ;
- 5/ **Dépôt du dossier d'urbanisme** ;
- 6/ **Instruction et passage du projet en comité consultatif d'urbanisme** ;
- 7/ **Délivrance de l'autorisation d'urbanisme** ;
- 8/ **Réaliser les travaux** ;
- 9/ **Assurer un suivi**.

Il est nécessaire d'anticiper au mieux le vote en assemblée générale. Afin d'associer chacun au projet, nous vous conseillons également de traduire les documents en anglais.



4// Description de l'accompagnement de la copropriété par l'Espace Info Energie Asder, en partenariat avec la commune de Tignes

1/ 1ère sensibilisation

- Visite de la copropriété, questionnaire préalable soumis au syndic et/ou au Conseil syndical ;
- Compte-rendu présenté au Conseil syndical, syndic et/ou à l'ensemble des copropriétaires :
 - État des lieux qualitatif et analyse des consommations énergétiques ;
 - Préconisations d'amélioration énergétique par poste ;
 - Information sur l'intérêt et/ou l'obligation de faire réaliser un audit ;
 - Information sur les aides mobilisables.

2/ Accompagnement en phase d'audit

- Personnalisation du cahier des charges réglementaire, en fonction des besoins et attente du Conseil syndical représentant les copropriétaires. Aide à l'analyse des offres des prestataires ;
- Interaction avec le Bureau d'Etudes, le Conseil syndical et le syndic, lors de la réalisation de l'audit énergétique ;
- Aide à la présentation des résultats de l'audit en réunion d'information ou en Assemblée générale des copropriétaires. Information continue sur les aides financières mobilisables ;
- Participation aux différentes réunions traitant des questions énergétiques.

3/ Accompagnement en phase « Projet-Maîtrise d'œuvre »

- Personnalisation du cahier des charges pour le choix de Maîtrise d'œuvre, en fonction des besoins et attente du Conseil syndical représentant les copropriétaires. Aide à l'analyse des offres des prestataires ;
- Accompagnement de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour une optimisation et une adéquation des solutions proposées aux souhaits des copropriétaires ;
- Assistance à la copropriété dans ses démarches de demande de subvention des collectivités locales ou territoriales.

